

Image not found or type unknown



Infraction et détérioration porte issue de secours

Par **cricri91230**, le **03/12/2015 à 17:58**

Bonjour,

Membre d'une association sportive, loi de 1901, nous utilisons des locaux, en l'occurrence un stand de tir affilié à la FFT et prêté par la commune et l'agglomération de communes.

Nous avons une convention qui nous lie avec ces organismes et qui est en cours de révision.

Notre problème est le suivant: Nous avons subi une tentative d'effraction avec détérioration d'une porte utilisée en issue de secours. Notre assurance ne couvre pas la totalité de la réparation de la dite porte et le président de l'agglomération nous impose de trouver une assurance qui prenne en totalité ce risque.

Pouvez-vous m'indiquer si cela est normal et à qui incombe la responsabilité? Dans le cas d'un locataire, je crois que cela incombe au propriétaire.

En vous remerciant